

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus : augmentation importante du nombre de cas déclarés dans le Gers

Cinquante-un nouveaux cas confirmés dans le Gers depuis ce mardi 25 août 2020

Cela porte à **386** le nombre de cas positifs domiciliés dans le Gers depuis le début de la crise sanitaire. Ces nouveaux cas concernent autant de femmes que d'hommes de tous âges.

Moins de 20 ans	7
Entre 20 et 40 ans	17
Entre 40 et 60 ans	16
Plus de 60 ans	11

Trois nouvelles personnes ont été hospitalisées au CH AUCH portant ainsi le nombre d'hospitalisations à 6. Une de ces 6 personnes est actuellement en réanimation.

Les autres personnes restent à l'isolement à domicile.

Sept cas de COVID-19 ont participé à un anniversaire en milieu privé

Parmi ces nouveaux cas, 7 personnes ont participé à une fête d'anniversaire le samedi 22 août 2020 qui s'est tenue sur une commune de l'Est gersois dans un milieu privé. Une soixantaine de personnes étaient conviées à la fête. L'ensemble de ces personnes, dont certaines résident dans un autre département, ont été contactées pour se faire dépister. L'enquête autour des cas contact est en cours.

Ces nouvelles situations montrent que le virus circule plus rapidement et de manière plus importante dans le Département.

Pensez encore plus aux gestes barrières : hygiène des mains et masques

La situation générale confirme que le virus circule toujours et de manière active.

La sécurité sanitaire nécessite la mise en œuvre des gestes barrières permettant de se protéger et de protéger les autres :

- se laver les mains ou les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique,
- maintenir une distance d'au moins un mètre entre les personnes et le cas échéant porter le masque lorsque cette distance ne peut être garantie.

A noter que depuis ce lundi 20 juillet 2020, le port du masque est obligatoire dans les espaces publics clos.

#COVID19

Les gestes barrières et la distanciation sociale plus que jamais indispensables



Se laver très **régulièrement** les mains



Respecter une distance d'**au moins un mètre**



Porter un masque quand c'est obligatoire ou quand la distance ne peut être respectée



En cas de symptômes de la maladie, même bénins, il est recommandé de consulter son médecin qui pourra prescrire un test de dépistage. Il est aussi possible de prendre rendez-vous directement auprès d'un laboratoire de biologie médicale pour se faire dépister. Toutes les recommandations sanitaires sont diffusées et réactualisées en temps réel sur le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus.

Pour toute information, le numéro vert national est accessible 24h/24 au 0800 130 000 (appel gratuit).